



INTEMPÉRIES - NEIGE - VERGLAS - PANNE - CATASTROPHES : Si votre bac n'a pas été collecté, laissez-le sorti, des rattrapages auront lieu au cours des jours suivants. Consultez toutes les informations concernant votre commune sur notre site internet !

gérées par le
SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE



bienvenue en
DÉCHÈTERIE

- > informations sur les déchèteries
- > demande de carte d'accès

01 60 44 40 03

www.smitom-nord77.fr

HORAIRES D'OUVERTURES

Déchèterie de Coulommiers, rue de la butte à Mouroux :

Accueil du Lundi au Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h. Samedi de 9h à 18h (sans interruption). Dimanche et jours fériés de 9h à 12h.

Déchèterie de Jouy-sur-Morin, rue de la Ferté Gaucher :

Accueil les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 18h. Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Dimanche et jours fériés de 9h à 12h.

Déchèterie de Saacy-sur-Marne, avenue du chemin vert D55:

Les Lundis et mercredis de 10h à 12h et de 14h à 18h. Le mardi de 14h à 18h. Jeudi et vendredi de 9h à 12h. Le Samedi de 9h à 12h et 14h à 18h. Dimanche et jours fériés de 9h à 12h.

ATTENTION du 1er novembre au 28 février, toutes les déchèteries ferment à 17h au lieu de 18h.



Octobre Novembre Décembre

1	V	
2	S	
3	D	
4	L	●
5	M	● ● ●
6	M	
7	J	
8	V	
9	S	
10	D	
11	L	●
12	M	●
13	M	
14	J	
15	V	
16	S	
17	D	
18	L	●
19	M	● ● ●
20	M	
21	J	
22	V	
23	S	
24	D	
25	L	●
26	M	●
27	M	
28	J	
29	V	
30	S	

1	L	● ●
2	M	● ● ●
3	M	
4	J	
5	V	
6	S	
7	D	
8	L	●
9	M	●
10	M	
11	J	
12	V	
13	S	
14	D	
15	L	● ●
16	M	● ● ●
17	M	
18	J	
19	V	
20	S	
21	D	
22	L	●
23	M	●
24	M	
25	J	
26	V	
27	S	
28	D	
29	L	●
30	M	● ● ●

1	M	
2	J	
3	V	
4	S	
5	D	
6	L	●
7	M	
8	M	
9	J	
10	V	
11	S	
12	D	
13	L	●
14	M	● ●
15	M	
16	J	
17	V	
18	S	
19	D	
20	L	●
21	M	
22	M	
23	J	
24	V	
25	S	
26	D	
27	L	●
28	M	● ●
29	M	
30	J	
31	V	



LES ENCOMBRANTS
SUR INSCRIPTION

*objets volumineux

INSCRIVEZ-VOUS

www.encombrants-covaltr77.fr

☎ 0 801 902 477

Email : encombrants@covaltr77.fr

Uniquement les personnes inscrites seront collectées. Merci de déposer vos déchets la veille au soir au **RENDEZ-VOUS** fixé par l'organisme.

AUTORISÉS

les ferrailles,
les meubles,
les palettes démontées
et découpes de bois
les matelas et sommiers
les portes et fenêtres extérieures
de vitrage,
les jouets en bois
et plastique (vélo...)

LIMITATION par point de collecte :
1m3 / 25 Kg maximum
moins de 2,5 mètres par point

INTERDIT
À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

Sanitaires, gros électroménager, vitres, gravats, toxiques (peintures, solvants, pesticides), porte-fenêtre, objets électroniques (D3E)